

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00552

Numéro SIREN : 900 545 823

Nom ou dénomination : U2104

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2022 sous le numéro de dépôt 418

Jean-Pierre ROGEON
Commissaire aux Comptes

142 route de Vars
16160 GOND PONTouvre
tél : 05 45 67 31 31

www.cogep.fr
contact233@cogep.fr

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR L'APPORT EN NATURE FAIT PAR
Monsieur Mickaël CRENN
à la Société "SAS U2104"
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 000€
Siège social : 91 rue des Colverts
16430 CHAMPNIERS
900 545 823
RCS ANGOULEME**

Etabli selon projet d'apport réalisé par la société FIMECO.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur Mickaël CRENN conformément à la Lettre de mission en date du 06 janvier 2022, et concernant l'apport par Monsieur CRENN au capital de la société U2104 des titres des sociétés SAS 16H33, sise 25 rue des Hiboux 16430 CHAMPNIERS, et SCI CRENN, sise à la même adresse, constituant un apport en nature de 598 de la première et de 198 titres de la seconde, au capital social de la société U2104, pour une valeur nette globale de 369 000 euros, nous avons établi le présent rapport conformément à l'article L.225-147 du code de commerce, applicable sur renvoi opéré par l'article L.227-1 dudit code.

Les titres apportés par Monsieur CRENN, ont été arrêtés pour le nombre et valeur nette dans le contrat d'apport établi par la société FIMECO, 17 boulevard de Bretagne, 16000 ANGOULEME.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal, des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée, le cas échéant, de la prime d'apport, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

I. – PRESENTATION DE L'OPERATION

▪ Personne et société concernées

- Monsieur Mickaël CRENN, né le 5 mai 1992 à L'ISLE D'ESPAGNAC (16), de nationalité française, demeurant 91 rue des Colverts, 16430 CHAMPNIERS, Président de la SAS U2104, société inscrite Registre du Commerce et des Sociétés d'Angoulême sous le numéro SIREN 900 545 823.
 - La société U2104, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euro, sise 91 rue des Colverts 16430 CHAMPNIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angoulême sous le numéro 900 545 823 et représentée par son Président,
M. Mickaël CRENN.
 - Les apports en nature composants l'augmentation de capital social s'élèvent à une valeur nette de 369 000,00 euros, se décomposant comme suit :
- 598 titres du capital de la société 16H33, société par actions simplifiée, au capital de 6 000 €, sise 25 rue des Hiboux, 16430 CHAMPNIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angoulême sous le numéro SIREN 819 890 971.

Le capital de la société 16H33 est composé de 600 actions de 10€ de valeur nominale chacune. Il est intégralement libéré. La société 16H33 est une société active dans le secteur des agences de publicité.

La valeur d'apport des titres est de 266 110€, soit une valeur unitaire de 445,00€ par titre pour 598 titres. L'apport n'est accompagné d'aucune prime d'émission.

- 198 titres du capital de la société CRENN MPC, société civile immobilière, au capital de 2 000 €, sise 25 rue des Hiboux, 16430 CHAMPNIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angoulême sous le numéro SIREN 821 720 182.

Le capital de la société CRENN MPC est composé de 200 parts sociales de 10€ de valeur nominale chacune. Il est intégralement libéré.

La valeur d'apport des titres est de 102 890€, soit une valeur unitaire de 519,646464€ par titre pour 198 titres. L'apport n'est accompagné d'aucune prime d'émission.

TOTAL DES BIENS APPORTES 369 000,00 €

APPORT NET :

La valeur des titres composant l'apport de Monsieur Mickaël CRENN s'élève à la somme de trois cent soixante-neuf mille euros (369 000,00 €).

II. – DESCRIPTION, DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

L'ensemble des titres apportés appartient en propre à Monsieur Mickaël CRENN pour les avoir acquis en rémunération de ses apports en numéraire à la création des sociétés 16H33 et CRENN MPC, constituées respectivement suivant actes sous seing privé tous deux à CHAMPNIERS (16) établis en date du 15 avril 2016 et du 1^{er} juillet 2016.

En échange de son apport, M. Mickaël CRENN se verra rémunéré de :

- Deux cent soixante-six mille cent dix (266 110) actions nouvelles de la société U2104, au nominal de un euro (1€) ;
- Cent deux mille huit cent quatre-vingt-dix (102 890) actions nouvelles de la société U2104, au nominal de un euro (1€).

Description des biens apportés et évaluations

. Titres sociaux :

- 598 titres de la société 16H33, évalués à une valeur nette de 266 100,00 euros ;
- 198 titres de la société CRENN MPC, évalués à une valeur nette de 102 890 euros.

TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES 369 000,00 €

Diligences et Appréciations de la valeur des apports

Titres de la société 16H33

La valeur des titres apportés a fait l'objet d'une estimation :

. Titres 266 110,00 €

Cette valeur ressort suivant la moyenne pondérée de deux méthodes de valorisation, la première suivant le multiple d'excédent brut d'exploitation et la seconde suivant les flux nets de trésorerie.

Valorisation par un multiple d'excédent brut d'exploitation :

	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2019
Chiffre d'Affaires	333 442,02	249 695,07	186 203,69
Marge Brute	262 538,53	224 523,00	172 419,00
Charges externes	62 813,87	51 308,00	52 351,00
Impôts et taxes	3 262,68	2 382,00	2 076,00
Personnel	126 970,12	89 652,00	63 877,00
Charges sociales	28 814,07	20 881,00	15 380,00
EBE	35 353,57	51 736,00	31 139,00
Moyenne EBE	39 409,52		

L'hypothèse de multiple retenue est un multiple de deux (2) fois l'excédent brut d'exploitation.

Soit une moyenne d'EBE sur les trois derniers exercices : 39 409,52€ (a)

Multiple retenu : 2 (b)

Valorisation : 78 819,04€ (x) (a x b)

A cette valeur est rajoutée la valeur des capitaux propres constatée à la dernière clôture des comptes sociaux, soit le 30/06/2021 : 174 889,67€ (y)

Valorisation finale (x + y): 253 708,71€

Valorisation par les flux nets de trésorerie :

Tableau préparé par FIMECO

<i>EBE 30/06/2021</i>	<i>35 353,57€</i>
- Dotations aux amortissements (1)	- 10 590,44€
- Charges financières	- 0,00€
<i>Résultat avant IS</i>	<i>= 24 763,13€</i>
IS Théorique	- 3 714,00€
Résultat après IS (2)	= 21 048,00€
<i>CAF (1)+(2)</i>	<i>= 31 639,00€</i>
<i>Flux Net de trésorerie</i>	<i>= 31 639,00€</i>

L'hypothèse de taux d'actualisation retenue est un taux de 0,79% correspondant au taux constaté pour la zone Euro au 30/06/2021.

Ainsi la valorisation par les flux de trésorerie a été déterminée de la façon suivante :

31 639,00€ * 70% * 7 ans * Actualisation à 0.79% = 275 558 €

Pondération des valorisations obtenues :

Multiple EBE	2	253 708,71€	507 417,42€
Flux nets de trésorerie	3	275 558,00€	826 674,00€
Moyenne pondérée :		266 818,28	

Montant arrondi à 267 000,00€

Apport de 598/600 actions, soit un apport de 267 000€ * (598/600) = **266 110,00€**

Avec une valorisation à 267 000€ pour 600 titres, la valeur unitaire des titres correspond à 445,00€, soit un apport de 598 actions pour une valeur évaluée à 266 110€.

Ainsi, au vu de tous les éléments considérés ci-dessus est des hypothèses de valorisations retenues pour l'opération d'apport des titres de la SAS 16H33, la valeur d'apport des titres ne nous paraît pas surévaluée.

Titres de la société CRENN MPC

La valeur des titres apportés a fait l'objet d'une estimation :

. Titres 102 890,00 €

Cette valeur procède d'une évaluation à partir de la valeur de l'immeuble détenu par la SCI CRENN MPC pour prendre en compte le caractère particulier de la structure d'une société civile immobilière. Le bien a fait l'objet d'une évaluation professionnelle par le cabinet Human, agence de Montbron (16), en date du 25 novembre 2021, établissant une fourchette comprise entre 200 000,00€ et 220 000,00€. La valeur moyenne s'établit donc à 210 000,00€.

	31/12/2020
Chiffre d'Affaires	12 000,00€
Résultat Net	6 499,48€
Trésorerie	88,11€
Emprunt	107 984,57€

La valeur de l'estimation immobilière a été ajoutée à la valeur des disponibilités et corrigée de la valeur des dettes financières :

Soit 210 000,00€ + 88,11€ - 107 984,57€ = 102 103,54€

Montant arrondi à 102 000,00€

Avec une valorisation à 102 000,00€ pour 200 titres, la valeur unitaire des titres correspond à 510€, soit un apport de 198 parts sociales pour une valeur évaluée à 100 980€.

La valeur retenue au contrat d'apport, diffère légèrement avec un montant de 102 890€. Ce montant est valorisé ainsi dans un simple but d'arrondi de la valeur d'apport globale. Cette différence n'apparaît pas de nature à remettre en cause l'évaluation initiale.

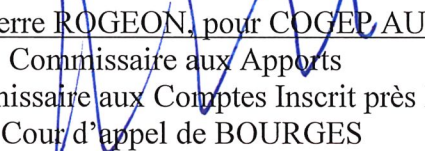
Ainsi, au vu de tous les éléments considérés ci-dessus est des hypothèses de valorisation retenues pour l'opération d'apport des titres de la SCI CRENN MPC, la valeur d'apport des titres ne nous paraît pas surévaluée.

III. – CONCLUSION

Sur la base de nos travaux effectués, nous concluons que la valeur de l'apport s'élevant à 369 000,00 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'apport en capital fait à la SAS U2104.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

Fait à Gond-Pontouvre, le 19 janvier 2022


Jean-Pierre ROGEON, pour COGEP AUDIT
Commissaire aux Apports
Commissaire aux Comptes Inscrit près la
Cour d'appel de BOURGES